«Gilets jaunes» : 288 enquêtes de l'IGPN pour présomption de «violences policières»

05/08/2019 à 10h10

Dans un entretien accordé à Libération, la directrice de l'Inspection Générale de la Police Nationale Brigitte Jullien affirme que la «police des polices» a ouvert 288 enquêtes pour présomption de «violences policières» depuis le début de la mobilisation des «gilets jaunes», qui date du 17 novembre 2018.

«*142 (d'entre elles) ont déjà été retournés au parquet. A cela, il faut ajouter environ 150 enquêtes administratives qui vont ou ont été ouvertes*», a déclaré la directrice de l'IGPN, Brigitte Jullien.

«*Une des questions désormais est d'ailleurs de savoir si c'est à l'IGPN de traiter tous les dossiers judiciaires, en se substituant à l'échelon local*», a-t-elle ajouté. «*Certes, nous sommes un service spécialisé, mais sur des dossiers de contestation de l'usage de la force, avec des blessures légères, ne pourrait-on pas imaginer confier l'enquête à des brigades de PJ classiques ?*»

La cheffe de l'IGPN en a également profité pour récuser l'expression de «violences policières», qui n'est pas adaptée aux enquêtes en cours, selon elle. «*Quand on entend, par exemple dans les médias, qu'une enquête judiciaire a été ouverte pour présomption de 'violences policières'», on s'émeut forcément parce que ce n'est pas exact juridiquement*», a-t-elle déclaré. «*En réalité, les enquêtes sont ouvertes en raison d'une présomption d'usage illégitime de la force, parce*

que des tiers, et ils en ont parfaitement le droit, ont porté plainte pour dénoncer ce qu'ils ont estimé être une disproportion». […]